

Etudiants à AMU, vous souhaitez vous réorienter en 2019-2020 vers une autre filière de 1^{ère} année ? Vous devez saisir votre vœu sur la plateforme Parcoursup avant le 14 mars 2019– 23h59, dernier délai.

Comment demander une réorientation interne dans Parcoursup ?

- 1) Connectez-vous à <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/authentification>
- 2) Cliquez sur « **Créer mon dossier 2019** », « **Continuer** », cochez toutes les cases après lecture des consignes et « **Signer** » la charte.
- 3) Renseignez votre :
 - **Date de naissance** et votre **INE** saisi sur Parcoursup l'année dernière (INE figurant sur votre certificat de scolarité actuel, accessible sur votre ENT ou sur votre relevé de notes du baccalauréat)
 - **Adresse mail indiquée dans votre dossier Parcoursup de l'année dernière.**



Possibilité de récupérer sur Parcoursup les éléments de votre dossier Parcoursup de l'année précédente si vous avez toujours accès à l'adresse de messagerie indiquée en 2018. Attention, cette possibilité est donnée une seule fois au moment de la création du dossier.

- 4) Fiche de suivi de réorientation

Vous pouvez renseigner et faire remplir une fiche pour chaque vœu déposé sur Parcoursup. Cette fiche est donc un élément associé à chaque vœu. Elle est facultative et ne sera donc pas exigée pour confirmer un vœu et finaliser votre dossier. Certaines informations de cette fiche sont pré-remplies à partir des éléments déjà renseignés dans votre dossier Parcoursup ; d'autres sont à saisir en ligne par vous-mêmes.

Au moment de la saisie de votre vœu, vous pourrez :

- **Décrire en ligne** les démarches que vous avez entreprises pour construire ce projet de réorientation ou de reprise d'études,
- **Télécharger ensuite** l'ensemble de la fiche en PDF et l'imprimer,
- **Présenter cette fiche** au SUIO, qui vous accompagne dans votre projet pour qu'il remplisse la partie qui lui est réservée en page 1,
- **Scanner la page 1** et la joindre au dossier du vœu concerné via Parcoursup (en pdf uniquement).

Cette **première page** sera ainsi transmise via Parcoursup aux formations que vous avez demandées. Elle pourra constituer l'un des éléments pris en compte par la commission d'examen des vœux de chacune des formations.